

# SYNTHESE IN SITU

## Diagnostic de potentiels habitats sur le site de calibrage d'antennes

### BEGROLLES EN MAUGES

## Table des matières

1. Hypotheses de depart .....	3
2. Présentation du projet.....	4
3. Présentation des espèces .....	8
1. Le grand Capricorne .....	8
2. Le Peucedan de France.....	10
3. Conclusions.....	11
4. Engagement du maître d'ouvrage .....	12
5. Notre proposition.....	13

## 1. HYPOTHESES DE DEPART

---

La DDT a alerté le maître d'ouvrage Thales de la présence potentielle de deux espèces protégées sur son projet d'extension de la base d'essais à Bégrolles en Mauges.

- Le Grand Capricorne
- Le Peucédan de France

L'inventaire de ces espèces ne peut être réalisé qu'en période propice, c'est-à-dire au printemps et au début de l'été.

Du fait de la période hivernale actuelle, nous avons dans un premier temps réalisé un repérage in situ afin de déterminer si des habitats potentiellement favorables au développement de ces espèces étaient présents sur le site, et affectés par le projet. Cette synthèse ne tient pas lieu d'inventaire faune/flore.

La visite a été réalisée le **30 novembre 2018**.

Dans un deuxième temps, le maître d'ouvrage s'engage à faire réaliser sur son site, un inventaire faune et flore complet pour confirmer les observations sur les habitats réalisées in situ.

L'objectif de la démarche du maître d'ouvrage est de pouvoir lancer dès que possible les démarches administratives, et notamment la modification du PLU, afin de pouvoir exploiter cette base, qui devient nécessaire aux essais.

Actuellement des solutions temporaires sont mises en place par Thales, en utilisant ponctuellement d'autres terrains, mais l'objectif reste de pouvoir réaliser tous les essais sur ce site adéquat, et ainsi de supprimer l'impact de l'utilisation d'autres terrains.

## 2. PRESENTATION DU PROJET

---

La base de Bégrolles existe depuis les années 90. Le client majoritaire du maître d'ouvrage est l'Etat Français (95%) ainsi que des organismes nationaux (ANFR), ou des Etats clients de la France généralement par l'intermédiaire de contrats d'exportation de matériel de guerre.

Les activités réalisées sur ce site sont essentiellement en lien avec la défense et la sécurité nationale. Il s'agit de produits de Contrôle Du Spectre (CDS) et de Guerre Electronique (GE) développés et commercialisés par Thales sur le site de Cholet. Ils sont destinés à intercepter, écouter, goniométrer et localiser tous types de signaux électromagnétiques issus de systèmes de radiodiffusions et radiocommunications civiles et militaires. Ils sont dédiés à des applications terrestres, navales et aéroportées. Certains de ces produits sont assimilables à des radars passifs, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas besoin d'émettre un signal radioélectrique pour réaliser les fonctions.

Les installations mises en œuvre sont : mâts avec antennes d'une hauteur d'une quinzaine de mètres soit tournants, soit rabattables, plateau tournant d'essais.

Les installations de vie mises en œuvre seront : vestiaires / sanitaires / local technique montage / salle de repas : ces installations sont implantées à l'intérieur de **chalets en bois** transparents aux ondes électromagnétiques.

L'objectif du projet en cours est de pouvoir doubler la base actuelle, et de créer un nouvel accès sur le site : en effet actuellement le seul accès est une voie de desserte interdite au plus de 15T, or les véhicules venant à Bégrolles ont un poids maximum de 34T.

Il doit permettre les essais statiques et dynamiques des véhicules et les mesures qui vont avec dans des conditions techniques proches des critères de recettes suivant le rapport coût/objectif.

**Depuis l'automne 2017, le maître d'ouvrage a la maîtrise foncière de ses terrains.**

Le site sera remis en prairie après les aménagements et les agriculteurs sont rémunérés pour réaliser la fauche des parcelles.

C'est pourquoi tous les câbles seront enterrés.

Le site sera clôturé naturellement par des haies bocagères, et seuls les accès seront fermés avec grillages et portails.

Les haies bocagères existantes seront « refournies », et une haie bocagère sera créée

Les pistes seront **empierrées** pour y accueillir environ 2 véhicules par mois. La plupart du temps (80%) les tests sont réalisés en statique.

Seule l'entrée du site sera enrobée.

Les sanitaires fonctionneront en assainissement autonome.

L'activité « véhicule » sur ce site est relativement faible, seulement quelques jours par mois. Il n'est en effet testé que deux véhicules par mois en moyenne.

L'essentiel de l'activité est la calibration via les pylônes soit en présentiel soit de manière téléopérée depuis le site de Cholet.

### Vues du site actuel



Exemple de haies bocagères qui seront complétées



Dans le cadre de l'extension du site, aucune haie ne sera détruite.

- Les deux entrées qui vont être mises en place sont existantes. Elles seront conservées, et des clôtures / portails seront mis en place.

Les clôtures/portails ne pourront être métalliques du fait du travail sur les ondes.  
Ces éléments seront intégrés dans le paysage. Ils seront soit réalisés en bois, soit en matériau composite aspect bois.

- Les haies peu fournies seront revégétalisées avec des espèces endémiques pour créer une réelle bordure de séparation (cf photos présentées ci-avant)

- Le passage est existant et sera conservé, légèrement agrandi (2 à 3m) par la fauche de la haie restante.



- Au nord-ouest du projet, une haie bocagère, d'une longueur d'environ 160m sera mise en place pour marquer la délimitation du projet.

Un paysagiste travaillera sur le projet pour mettre en place des espèces endémiques.



### 3. PRESENTATION DES ESPECES

---

#### 1. LE GRAND CAPRICORNE

- **Taille** : 24-62 mm. Un des plus grands longicornes de la faune métropolitaine.

- **Détermination** : Moyennement difficile, souvent possible sur photo.

- **Diagnose** : Longicorne noir, de grande taille, de forme allongée ; thorax ridé sur le dessus, avec une épine latérale. Élytres luisants, tiers apical brun rougeâtre, angle sutural épineux. Antennes très longues chez le mâle, atteignant à peine l'apex des élytres chez la femelle.

- **Espèces proches** : L'espèce peut être confondue avec les trois autres *Cerambyx* de la faune métropolitaine : deux présentent les élytres unicolores (*C. scopoli* et *C. welensii*); *C. welensii* présente une pubescence soyeuse (*C. cerdo* est luisant) et des élytres moins rétrécis vers l'apex; *C. miles* présente la même coloration élytrale mais ne possède pas d'épine à l'angle sutural des élytres et ses antennes sont courtes, avec un article II très court alors qu'il est aussi long que large chez *C. cerdo*.

- **Période d'observation** : Adultes observables principalement de fin juin à fin août. L'adulte est cependant présent en loge dès l'hiver précédent son émergence et peut se trouver en coupant du bois. Les débris (macro-restes) de cette espèce à proximité des arbres-hôtes restent identifiables quelque soit la saison.

- **Biologie-éthologie** : Espèce xylophage dont la larve consomme le bois vivant des chênes, généralement sénescents. Elle attaque les diverses espèces de chênes (chênes vert, pubescent, sessile, pédonculé...), au niveau du tronc et des grosses branches (diamètre > 20 cm). Le cycle larvaire dure trois ans ou plus. L'adulte est crépusculaire et se trouve sur les troncs des arbres-hôtes (on peut facilement l'observer en examinant les troncs avec une lampe pendant les chaudes soirées d'été). Il consomme la sève et diverses matières sucrées et fermentées comme les fruits murs. Il est fortement attiré par les pièges aériens à base de vin, de bière et/ou de fruits.

- **Biogéographie et écologie** : En France, l'espèce est commune en zone méditerranéenne et dans le Sud-Ouest et devient de plus en plus rare vers le nord. L'espèce se trouve dans les forêts de chêne, mais aussi dans les parcs urbains et bocages. Elle apprécie, du moins dans le nord de sa répartition, les forêts claires et surtout les arbres dont le tronc est bien exposé au soleil. Les galeries ont un fort impact sur la qualité du bois et accélèrent la sénescence sans toutefois provoquer rapidement la mort de l'arbre. Les larges galeries sont des portes d'entrée pour d'autres espèces saproxyliques et favorisent la formation de cavités.

Il est remarqué sur le site plusieurs chênes (entre quinze et vingt) sur la périphérie du projet, pouvant être l'habitat de cette espèce.

Certains ont un tronc présentant un diamètre supérieur à 20cm, et ces chênes pourraient être des habitats favorables à la présence de ces insectes.

Ils sont relativement éloignés de la zone du passage entre les deux parcelles.

Il a également été repéré des arbres morts (moins de dix). Le diamètre n'a pas été estimé, mais ce sont aussi potentiels habitats pour cette espèce d'insectes. L'espèce n'a pas été observée lors de cette visite.



**Ces arbres ne seront pas retirés pour le projet d'extension**

Au niveau du seul passage du projet (extension du passage actuel), il n'est repéré aucun milieu favorable à la présence de cette espèce.

## 2. LE PEUCEDAN DE FRANCE

**Peucedanum officinale** est une espèce de plantes herbacées vivaces de la famille des Apiaceae et du genre Peucedanum. Elle croît en Europe occidentale.

L'espèce est appelée « Peucédan », nom vernaculaire qui peut néanmoins être appliqué à d'autres espèces du genre. Le nom « Peucédan officinal » ne devrait être donné qu'à la sous-espèce type Peucedanum officinale. Elle est aussi appelée « Fenouil de porc », mais n'est pas comestible. C'est une espèce protégée, notamment en France (Bretagne, Rhône-Alpes, Pays de la Loire, Alsace). Dans ces régions, c'est implicitement la sous-espèce type qui est protégée.

Sur la commune de Bégrolles en Mauges, cette espèce aurait été repérée 1 fois en 2014 (zonage intercommunal). Son repérage doit être réalisé en période estivale.

Selon le site de l'INPN cette espèce est repérée dans les habitats :

- Moliniaies hygrophiles acidiphiles atlantiques : zone de prairie s'apparentant à des prairies humides.
- Chênaies aquitano ligériennes sur podzols.

Notre projet n'imperméabilise pas de zones humides, excepté à l'ouest.

Afin de confirmer cette première approche, un inventaire faune/flore sera réalisé aux périodes propices.

Si des espèces étaient repérées, alors l'étude d'un déplacement d'espèces serait envisagée au regard des possibilités techniques.

**Cet emplacement envisagé à l'ouest a été déterminé par la société Thales, dont l'objectif de défense nationale a été décrit précédemment.**

**L'emplacement de cet espace d'essais a été optimisé afin de pouvoir être réalisé sans destruction de haies ni de coupe d'arbre (position du cercle d'essais, distance de mesure, orientation géographique vis-à-vis des satellites militaires, ...)**

L'autre biotope favorable à cette espèce sont les chênaies, qui ne sont pas présentes sur ce site, et encore sur les zones humides déterminées par notre diagnostic.

Il y a plusieurs chênes présents, mais de manière éparse au niveau des haies en présences.

Enfin, nous nous permettons de mettre en avant de la très faible probabilité de la présence de cette espèce sur notre terrain (repérée une seule fois sur Bégrolles-en-Mauges).

### 3. CONCLUSIONS

Au regard des éléments précédents, la probabilité de trouver les deux espèces évoquées par la DDT est relativement faible :

- **La larve du Grand Capricorne** se développe dans les vieux chênes, dont le diamètre est supérieur à 20cm : ce type de boisement est présent sur la périphérie du site. Ces arbres ne seront pas atteints par le projet d'aménagement. En effet, le projet ne procédera pas à un déboisement.

**De ce fait, même si l'inventaire identifiait la présence de cette espèce au sein du site, son habitat ne sera pas impacté par les aménagements prévus.**

- **Le Peucedan de France** est souvent repéré dans des zones de Chênaie et des prairies humides.

Sur Bégrolles-en-Mauges, cette espèce n'a été repérée qu'une fois. De plus, les habitats favorisant la présence de cette espèce sont :

- Le premier cas n'est pas présent sur notre projet. Les seuls arbres présents sont au sein de haies bocagères.
- Le second pourrait être propice. Notre projet évite au maximum les zones humides. Seule la zone de l'entrée ouest sera impactée (moins de 1000m<sup>2</sup>). Un inventaire sera réalisé en période propice et aucun travaux ne sera réalisé avant. Il est à noter qu'auparavant cette surface était cultivée (en alternance maïs ou ray-grass).

➔ Ce premier repérage ne permet pas d'exclure la présence d'espèces protégées, mais montre que du fait des paysages en présence, des données bibliographiques, et du projet du maître d'ouvrage, le risque de destruction ou d'atteinte d'un habitat protégé est extrêmement faible.

## 4. ENGAGEMENT DU MAITRE D'OUVRAGE

---

L'objectif du maître d'ouvrage est de réduire son impact sur le site, et de maintenir voire d'améliorer la biodiversité sur son site.

Pour ce faire, les engagements du maître d'ouvrage sont de :

- Confirmer la faible présence d'espèces protégées sur les zones d'aménagements par la réalisation d'un inventaire faune et flore en deux passages aux périodes propices : printemps et été, ainsi qu'un passage nocturne.

- De conserver au maximum des zones humides (se référer au plan d'implantation du projet), et réaliser sur ces zones une gestion différenciée. Dans le cadre de la conception du projet, certaines voies traversaient les zones humides. L'aménagement du site a été revu afin d'éviter au maximum ces zones.

Pour des questions d'usage du site, et la présence de câbles, il n'est pas possible de mettre en place une gestion par éco-pâturage.

Des fauches raisonnées et tardives seront réalisées sur ces espaces.

- Les haies bocagères présentes sur le site seront complétées par les espèces endémiques, pour marquer une réelle limite du terrain.

A l'ouest, une nouvelle haie sera créée pour marquer cette nouvelle limite.

- Pour les prairies non-humides, des prairies fleuries seront semées. Le maître d'ouvrage souhaite également mettre en place des ruches sur son terrain, en partenariat avec des apiculteurs locaux.

## 5. NOTRE PROPOSITION

---

Du fait de la probabilité très faible de détruire un habitat d'espèce protégée (agrandissement du passage existant, réduction de l'assèchement des zones humides), le maître d'ouvrage souhaite organiser une réunion des services instructeurs afin de demander que les différentes procédures administratives soient engagées sans que cet inventaire des espèces protégées ait été réalisé.

Le maître d'ouvrage s'engagera dans un courrier à faire réaliser ces inventaires ultérieurement aux périodes propices, en deux passages soit avril/mai, et juillet, pour confirmer cette première approche.

Selon les résultats de l'inventaire, le maître d'ouvrage s'engagera à modifier son projet (si cela est possible) pour éviter les zones repérées et à éventuellement déplacer les espèces.

Le maître d'ouvrage est lié par des contrats de défense. L'engagement des forces françaises sur des théâtres d'opérations extérieures impose à ce dernier de développer sa capacité de tests et d'essais.

Thales doit réagir très vite à l'évolution des menaces et proposer aux forces déployées des systèmes de protections en adéquation avec les menaces observées sur le terrain. C'est la raison essentielle pour laquelle l'aboutissement de ce projet est urgente.